

N° 7132¹³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg

* * *

**DEUXIEME AVIS COMPLEMENTAIRE
DE LA CHAMBRE DES METIERS**

(4.5.2018)

Par sa lettre du 16 avril 2018, Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche a bien voulu transmettre à la Chambre des Métiers les amendements parlementaires au projet de loi repris sous rubrique.

En date du 12 janvier 2018, Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche avait déjà soumis à l'avis de la Chambre des Métiers un premier train d'amendements parlementaires au projet de loi. N'ayant rien à rajouter à sa position de l'époque et dans un souci de cohérence, la Chambre des Métiers tient à reproduire ci-après son avis sur la première série d'amendements parlementaires :

« Etant donné que l'avis de la Chambre des Métiers du 7 septembre 2017 sur le projet de loi ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg tenait un caractère essentiellement politique, les amendements proposés n'affectent ni l'approche généralement positive de la Chambre des Métiers par rapport au projet de loi, ni les différentes positions développées dans son avis. Reste notamment d'actualité la position de la Chambre des Métiers concernant l'organisation du « marché » de l'enseignement supérieur luxembourgeois et sa mise en garde devant toute tentative de verrouillage de ce « marché » par la législation sur l'enseignement supérieur qui accorde une position dominante à l'Université du Luxembourg. »

*

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement aux amendements parlementaires au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 4 mai 2018

Pour la Chambre des Métiers

Le Directeur Général,
Tom WIRION

Le Président,
Tom OBERWEIS

